

RCS : FOIX

Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1988 B 00103

Numéro SIREN : 347 456 147

Nom ou dénomination : 2EI

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2018 sous le numéro de dépôt P2018/000006



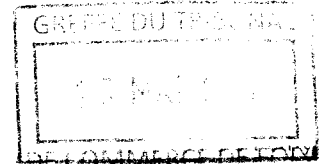
133193

Dénomination : 2EI
Adresse : Zone Industrielle Fournié 09400 Tarascon-sur-ariège - FRANCE-
n° de gestion : 1988B00103
n° d'identification : 347 456 147
n° de dépôt : P2018/000006
Date du dépôt : 28/05/2018

Pièce : Ordonnance du Président



133193



2 EI
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Fournié
09400 TARASCON/ARIEGE
347 456 147 RCS FOIX

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE FOIX

La soussignée,

La Société CEM représentée par son Président Jean-Michel ESTEBE,

Agissant en qualité de Président de la société 2 EI, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle Fournié, 09400 TARASCON/ARIEGE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 347 456 147 RCS FOIX

Ici représentée par la **SELARL NAVARRO-GRANDOU**, agissant par **Maître Julien GRANDOU**, Avocat au Barreau de l'Ariège, sis 8-10 rue d'Albret 09000 FOIX

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2 EI a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2017,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de retards comptables et administratifs, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre (4) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à FOIX,
Le 25 mai 2018

Julien GRANDOU

ORDONNANCE

Nous, Christian CARMONA, Président du tribunal de commerce de Foix,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société 2EI Zone Industrielle Fournié 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE RCS Foix 347 456 147 représentée par SELARL NAVARRO-GRANDOU 8-10 rue d'Albret 09000 FOIX,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017,

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/10/2018

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 de La société 2EI Zone Industrielle Fournié 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE RCS Foix 347 456 147,

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Foix, le 28/05/2018

Le greffier associé,
Béatrice BASTIDE

Le Président du tribunal de commerce
Christian CARMONA




Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.45 € TTC (23.79 € HT - 4.76 € TVA - 5.9 € débours)

Pour extrait certifié conforme
à la minute conservée au Greffe
expédié à Foix le

28 MAI 2018

par le Greffier soussigné,